

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE POUR UNE OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC MARITIME

Nom et adresse de la personne publique : Syndicat Mixte du Port de Dieppe
24 quai du Carénage
76200 DIEPPE

Objet :

Attribution d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droit réel relative à la mise à disposition d'un bâtiment à usage de bureaux :

- Surface : 544 m² au tarif annuel de 114,31 € HT par m² (hors charges)
- Parking : 24 places
- Adresse : quai du Tonkin 76200 DIEPPE

Durée :

La convention prendra effet à compter de la date de signature par le Syndicat Mixte du Port de Dieppe et le titulaire, pour une durée initiale prévisionnelle de trente-six (36) mois. La convention pourra être prolongée par voie d'avenant.

Procédure :

Procédure de mise en concurrence pour l'établissement d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public. Avis d'appel à candidature d'une durée de 1 mois renouvelable jusqu'à réception d'un moins une offre.

Documents à fournir :

- Une lettre de candidature signée par la personne habilitée à engager l'entreprise ou la structure,
- Un extrait KBIS de moins de trois mois,
- Présentation du porteur du projet et de l'entreprise (Activité, expérience, statut, nombre de salariés)
- Bilan et compte de résultat des 2 dernières années ou bilan prévisionnel

Sélection des candidats :

Le Syndicat Mixte du Port de Dieppe analysera l'ensemble des candidatures déposées et fera son choix au regard de la conformité du dossier aux conditions décrites précédemment et de la qualité de l'activité proposée par les candidats, une activité maritime portuaire pour le service public est un plus.

Les plis devront être envoyé ou remis à l'adresse suivante : Syndicat Mixte du Port de Dieppe
24 quai du Carénage
CS 40213
76201 DIEPPE CEDEX

Ou par courriel : fgourgand@portdedieppe.fr, syndicatmixte@portdedieppe.fr

Contact : Florence GOURGAND au 02 32 14 47 04 ou 02 35 06 86 56

Les offres seront rédigées en langue française et seront adressées par voie postale, sous pli recommandé avec avis de réception, ou remis sur place contre récépissé.

L'enveloppe contenant les documents devra porter les mentions suivantes : «Appel à la concurrence pour une occupation temporaire du domaine public maritime quai du Tonkin – Ne pas ouvrir »

Visite

Une visite des lieux sera organisée sur rendez-vous auprès de Florence GOURGAND (fgourgand@portdedieppe.fr), syndicatmixte@portdedieppe.fr